



RETRAITES DES FEMMES



UNE VÉRITABLE CATASTROPHE POUR UNE LARGE MAJORITÉ DE FEMMES !

Le Président de la République et le Gouvernement ne manquent pas, chaque fois qu'ils présentent leur future réforme des retraites, d'insister sur le « plus de justice » et le « plus d'équité » que ce nouveau projet contiendrait, en particulier pour les femmes !

Qu'en est-il réellement ?

La présentation « officielle » qui est faite du projet peut effectivement donner l'impression que pour un certain nombre de femmes, la situation de leur future retraite s'améliorerait. Ainsi, chaque naissance (et non plus à partir du 2ème enfant) intervenue après l'entrée en vigueur du nouveau « système universel » de retraite donnera lieu à l'attribution d'une majoration de 5 % des points acquis par les assurés au moment du départ à la retraite et d'un supplément de 2 % de plus pour les familles de trois enfants et plus. Attention toutefois ! Les parents devront choisir celui à qui cette majoration est attribuée. Quelles conséquences pour les femmes (dont la carrière et donc la future retraite sont malheureusement toujours impactées négativement par les maternités) en cas de séparation, divorce, etc... ?

IL EST PARFAITEMENT CLAIR À L'EXAMEN DU PROJET DE LOI QUE CE NOUVEAU SYSTÈME EST PLUS DÉFAVORABLE POUR LES FEMMES AVEC ENFANTS !

Plutôt qu'un long discours, soyons précis et prenons quelques exemples concrets :

ÉCART DE RETRAITE ANNUELLE POUR LES FEMMES AYANT UN ENFANT

Salaire pris en compte	15 000 €	20 000 €	25 000 €	30 000 €	35 000 €	40 000 €
152 trimestres	-750 €	-1 000 €	-1 250 €	-1 500 €	-1 750 €	-2 000 €
172 trimestres	-1 996€	-2 661 €	-3 326 €	-3 992 €	-4 657 €	-5 322 €

ÉCART DE RETRAITE ANNUELLE POUR LES FEMMES AYANT DEUX ENFANT

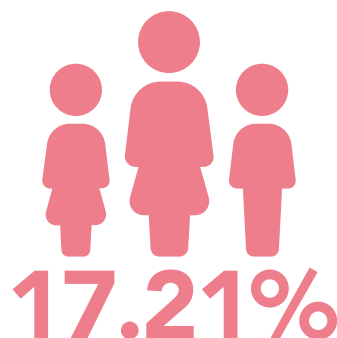
Salaire pris en compte	15 000 €	20 000 €	25 000 €	30 000 €	35 000 €	40 000 €
152 trimestres	-1 633€	-2 177 €	-2 721 €	-3 266€	-3 810 €	-4 354 €
172 trimestres	-1 935€	-2 580 €	-3 326 €	-3 871€	-4 516 €	-5 161 €

La raison est simple : avec le nouveau système, les mères perdent « l'effet levier » que leur apporte la majoration de durée d'assurance aux carrières pour lesquelles il manque 20 trimestres ou moins pour atteindre le taux plein. **La perte sera ainsi de l'ordre de 9,09% pour les mères d'un enfant alors qu'elles ont travaillé 38 années et de 17,21% si elles ont deux enfants.**

PERTE APRÈS 38 ANS



PERTE APRÈS 38 ANS



Autrement dit, les mères de famille qui peuvent aujourd'hui atteindre plus facilement le taux plein à 62 ans grâce aux majorations de durée d'assurance (8 trimestres par enfant à partir du 2ème enfant), devront supporter une décote de 10 % à l'avenir si elles partent à 62 ans, soit deux ans avant l'âge pivot. Décote qui annihile largement la majoration des 5% par enfant....

ET VOUS, COMMENT SEREZ-VOUS IMPACTÉ(E) PERSONNELLEMENT ? POUR LE SAVOIR, VA JUSTE FALLOIR ATTENDRE... QUE LA LOI SOIT VOTÉE !

Enfin, cette réforme n'a fait l'objet d'**aucune d'étude d'impact économique et financier**. C'est pourtant une obligation légale..... ou alors, le Gouvernement préfère ne pas en diffuser le contenu par crainte de ce que vous pourriez y découvrir ? Pour preuve, le Secrétaire d'Etat en charge de cette réforme a annoncé au Parlement qu'un simulateur individuel vous permettant d'évaluer précisément votre situation personnelle entre l'actuel système de retraite et le nouveau serait mis en place.....une fois la loi votée !

Ne pensez-vous, comme nous, que compte tenu de l'importance du changement envisagé, **chaque français et chaque française devrait pouvoir, avant que la loi ne soit votée, évaluer précisément les impacts que cette nouvelle réforme pourrait avoir sur sa retraite future, en particulier les femmes ?**

Vous comprenez sans doute mieux maintenant pourquoi le SNB et la CFE-CGC sont « vent debout » contre cette réforme, inutile sur le plan économique et dangereuse sur le plan social.

**LE SNB ET LA CFE-CGC,
VOUS APPELLENT DONC À REJOINDRE
VENDREDI 24 JANVIER
LES MANIFESTATIONS ORGANISÉES À PARIS,
COMME PARTOUT EN FRANCE, POUR OBTENIR LE RETRAIT
DU PROJET ET L'OUVERTURE DE VRAIES NÉGOCIATIONS !**

CONTACT SNB/CFE-CGC : 01 48 10 10 50 - JANVIER 2020



SYNDICAT NATIONAL DE
LA BANQUE ET DU CRÉDIT

1^{ER} RÉSEAU SOCIAL DE LA BANQUE, DE LA FINANCE ET DU CRÉDIT!

